

Conseil municipal du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.

Présents : Mmes BINET, DROMAIN, POUJOL, GAUCHER, DARREYE M. LAQUIEZE, , BREULEUX, BARRIERE, FRICKER, LE HEN

Absents : Mme BRUN, M VERDIER, POUMEYROL

Procurations de DANIEL VERDIER à JOEL LE HEN, ANNE MARIE BRUN à CAROLE BINET, REMI POUMEYROL à CHRISTIAN LAQUIEZE

Désignation secrétaire de séance :

Carole BINET : 14 voix pour

Le Maire indique en début de séance, avoir reçu ce jour, un courrier de Sarah Boudou présentant sa démission en tant de conseillère municipale.

Ne pouvant pas convoquer le suivant dans les délais, et après vérification auprès des services de la Préfecture, Le Maire informe que le conseil se tiendra à 14 conseillers.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du CM du 12 avril 2023

1. Cession des terrains pour la MSP et la pharmacie

- Cession des parcelles AB 749 et 750 (nouvelles parcelles) à Cauvaldor + remboursement des coûts de l'étude urbaine/Permis d'aménager
- Cession des parcelles AB 747 et 748 à la SCI Les Oiseaux (Pharmacie)

Le Maire indique que le découpage des nouvelles parcelles est terminé et les surfaces exactes ont été définies. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à demander lesdites subventions.

Vote cession des terrains pour la MSP et la pharmacie :

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

2. Camping Park : la convention d'occupation des sols est arrivée à terme et un renouvellement du partenariat est nécessaire.

Deux options pour le partenariat :

- Faire un appel d'offres publiques
- Faire une manifestation d'intérêt spontanée pendant un mois

Le Maire indique que les relations avec camping car park sont bonnes, le fonctionnement est correct, et propose de choisir la manifestation d'intérêt spontanée dans un souci de simplicité.

Gérard Barrière dit que l'avenant qui a été envoyé est déjà signé.

Le Maire est bien d'accord, il avait demandé que ce ne soit pas envoyé signé, car ce document était en attente d'envoi et de la décision du conseil municipal.

Joël Le Hen demande comment cela se passe si pas d'avenant signé.

Le Maire indique que le conseil a le choix de ne pas renouveler avec camping car park.

Vote pour la convention d'occupation des sols pour camping car park

Votants : 14
Pour : 14

Contre : 0
Abstentions : 0

Vote pour le renouvellement de partenariat : choix de la procédure d'appel à manifestation spontanée

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3. Décision modificative pour ouverture de crédit :

Le Maire indique qu'il s'agit d'un point technique : pouvoir modifier l'article d'encaissement de la subvention reçue pour l'équipement informatique des écoles.

D'autre part, le Maire présente que la trésorerie souhaite qu'une ligne spécifique soit créée pour le paiement de la part SPL de Cauvaldor expansion (150 € pour y adhérer).

Vote pour la modification de l'article d'encaissement de la subvention équipement informatique des écoles ET création d'une ligne pour le paiement de la part SPL de Cauvaldor expansion.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

4. Location du second étage de la mairie

Le maire indique que la CPTS Nord du Lot recherche des locaux pour y installer ses bureaux et propose de louer les anciens locaux de la communauté de communes du Haut Quercy, inoccupés depuis leur départ, au second étage de la mairie.

Après visite et échanges, le loyer proposé est de 400 € par mois.

Evelyne Dromain indique qu'il y a des améliorations à faire. Le Maire répond que quelques petits travaux sont à effectuer, comme le changement des radiateurs.

Gérard Barrière demande si l'accessibilité est conforme. Le Maire indique que la destination des locaux sera des bureaux, sans réception de public, et que c'est donc le code du travail qui s'applique.

Le Maire répond à une question de Jean Marie Breuleux et indique que le bail commercial proposée est de 6 ans.

Vote pour la location de bureaux à la CPTS nord Lot.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

5. Tableau des emplois de la commune.

Pour faire suite à une demande lors du dernier conseil, le Maire présente un tableau des effectifs de la commune. Il précise que ce tableau est intégré dans les Lignes Directrices de Gestion qui sont en attente de validation par le centre de gestion.

Gérard Barrière demande à ce que le tableau soit transmis en mettant dessus « document de travail ».

Joël Le Hen évoque le cas de Brice Colonna qui n'a pas repris. Le maire répond que l'on a reçu la prolongation de son arrêt de travail jusqu'à fin juillet et que par conséquent, la salle multimédia n'est pas ouverte et que les usagers sont redirigés vers le bus France Services ou la cyber base de Biars sur Cère.

Carole Binet a préparé un encart d'information dans le bulletin municipal à ce sujet.

Gérard Barrière demande ce qu'en est-il d'Emmanuel CROS ? Le maire indique qu'il s'est entretenu avec lui et qu'une reprise n'est pas possible à ce jour. En parallèle, un temps partiel est recherché pour venir en renfort de l'équipe des agents techniques.

Questions et informations diverses :

- Le Maire fait un point sur **l'avancée des travaux dans les locaux de l'ancienne trésorerie**, futurs bureaux du SMDMCA. A ce jour le planning annoncé par l'architecte est respecté et les travaux se déroulent bien.

- Concernant l'**appel d'offre pour l'extension du réfectoire des écoles**, le Maire indique qu'il n'y a pas eu de réponse sur certains lots. Une nouvelle consultation va être lancée pour les lots infructueux.
- Un des **escaliers du Fort est fermé et l'escalier en bas de la Poste** présente des désordres. Une intervention a été demandée à Gaucher Maçonnerie. Pas de retour à ce jour, donc une relance va être faite. Jean-Marie Breuleux indique qu'il a vu des fissures dans la cuisine de la salle des fêtes.
- **Les poubelles** : une a été installée devant les écoles et une autre va l'être près du collège.
- Les **accroche vélos** seront achetés chez le même fournisseur.
Demande faite auprès de l'ABF pour l'installation du totem : retour positif, installation accordée.
- Ce matin, le Maire a fait un point avec Frédéric Gineste, vice-président du département du Lot pour la **déviation**. Le département est en attente de la signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour évacuer des terres sur le département de la Corrèze. Les travaux de terrassement commenceraient en 2024 puis les ouvrages d'art en suivant. L'ouverture est prévue à ce jour en 2026. Le maire indique avoir demandé une nouvelle fois une réunion publique pour répondre aux questionnements légitimes des citoyens. Il réfute l'idée parfois entendue ou colportée, que le chantier est à l'arrêt par manque de budget.
- Concernant la **MSP, Cauvaldor**, dans son plan de financement, a demandé de la DETR (Etat), FEDER (Europe)... La subvention FEDER n'a pas été obtenue car Vayrac est considérée comme une zone urbaine et ne répond donc pas aux conditions d'octroi de cette subvention. Cependant, la DETR initialement plafonnée à 300 000 €, a été exceptionnellement augmentée pour atteindre 500 000€.
Plusieurs solutions sont étudiées par Cauvaldor :
 - o Vérifier si Vayrac est bien considérée comme zone urbaine,
 - o Proposer de phaser les travaux pour demander de la DETR sur 2 exercices,
 Le président de Cauvaldor a réaffirmé le planning de la MSP, quelles que soient les conditions de son financement.
Cécile Darreye demande quels sont les critères pour être zone urbaine.
Gérard Barrière répond que c'est l'INSEE qui fixe ces critères.
- Gérard Barrière veut savoir où on en est pour les **chalets de Mirandol**.
Christian Laquieze indique que la signature du bail chez le notaire est prévue prochainement. Par ailleurs, il précise que la délibération prise par notre conseil au mois décembre nous ne sommes plus dans un vide juridique car le vote au conseil de décembre 2022 est suffisant pour officialiser l'activité d'Olivier Venet sur ce terrain.
- Gérard Barrière dit y a une **nouvelle construction sur le site de Saint Denis sans permis de construire** préalable. Le Maire indique qu'il va se renseigner sur ce sujet.
- Le Maire indique qu'un conseil municipal exceptionnel pour désigner les grands électeurs pour les **élections sénatoriales** aura lieu le 9 juin, par conséquent, le conseil municipal prévu le 13 juin, sera déplacé.
- Cécile Darreye indique qu'elle a alerté la mairie au sujet des agents de la poste qui sont embêtés pour relever la boîte aux lettres les jours de marché. Ils ont demandé à ce qu'il y ait une **place réservée aux agents postaux**.
Le Maire répond que la demande doit émaner des services de la poste.
- Gérard Barrière demande où nous en sommes pour l'**adressage**. Le Maire répond que nous attendons que le SDAIL dispose d'un véhicule adapté permettant la numérotation.
Christian Laquieze dit qu'il a été interpellé sur le fait que certains avaient déjà obtenu des numéros d'adressage. Le Maire dit que ce n'est pas possible et qu'il y a des fausses informations qui circulent. Une information sera faite par les services officiels en temps voulu.

La séance est levée à 20h27.

La secrétaire de séance

Carole BINET



Le Maire de Vayrac

Loïc LAVERGNE-AZARD

